Image not found or type unknown

Dossier banque de france

Par **Marie Soula**, le **11/01/2017** à **22:50**

Bonjour j ai déposé un dossier de surendettement qui a été accepté. On va me diriger vers un rétablissement personnel. Si j ai oublié de déclarer des dettes par oubli sont elles effacées en même temps que les autres (antérieures)?ou suis je obligée de déposer un autre dossier?merci pour votre reponse

Par **Visiteur**, le **12/01/2017** à **00:06**

Bsr...
Bénéficier d'un rétablissement permet de sortir de la spirale et repartir sainement si on est sérieux.
Vous avez fait quelque chose qu'il ne faut jamais faire dans un dossier de surendettement car le cercle vicieux ne s'arrêtera pas.
Il serait bien pour vous de retourner vers la commission pour régulariser.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés